

Corrèze : un couple mis en examen après la découverte d'un bébé dans un coffre

L'enfant est hors de danger mais présente des "retards importants" physiques et psychomoteurs.

Un cas qui "défie l'imagination". Ce sont les mots prononcés ce vendredi par le procureur de Brive Jean-Pierre Laffitte. Il s'est exprimé dans le cadre de l'affaire du bébé découvert ce vendredi dans le coffre d'une voiture et suite à la mise en examen dimanche d'un couple. Plus précisément, une femme de 45 ans et son compagnon de 40 ans ont été mis en examen pour violences habituelles sur mineur et privation de soins par ascendant. Ils ont été laissés en liberté sous strict contrôle judiciaire. De son côté l'enfant, supposément âgée de 15 mois, est hors de danger mais présente des "retards importants" physiques et psychomoteurs.

L'enfant, qui n'a pas d'état-civil, "a été dissimulée, a priori depuis sa naissance, et, plus grave, elle présente des retards importants, sur plusieurs plans. L'enfant n'a ni la taille ni le poids conformes à son âge. Il présente un retard psychologique et psychomoteur, avec des attitudes et des comportements qui ne correspondent pas à l'âge qu'on lui prête" a précisé le procureur. Toutefois, elle n'aurait pas subi de violences physiques, même si des "traces sans explications ont été relevées" par les médecins. Il s'agirait plus de violences psychologiques. Jean-Pierre Laffitte insiste donc sur le caractère "exceptionnel" du cas.

La petite fille avait été retrouvée déshydratée, nue, sale, dans un couffin, dans le coffre d'une voiture, que la mère avait amenée à un garage à Terrasson (Dordogne), à 10 km de leur village de Brignac-la-Plaine (Corrèze), pour une réparation. Le couple encoure une peine d'emprisonnement maximale de 10 ans